

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

**Date de la convocation
et affichage : 29 janvier 2016**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 2 février 2016**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 2 février 2016**

L'an deux mille seize, le 29 janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Marianne DANGUIS, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Nicole GRIDEL-CULAND, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Clément LACOUR, Mme Béatrice FOURNIER, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE et M. Rémond Jean-Claude MOYAT.

Absents représentés :

Mme Catherine BELLONCLE donne pouvoir à Mme Marianne DANGUIS,
Mme Sophie LATHUILLIERE donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU,
Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à Mme Nicole GRIDEL-CULAND,
M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à M. Hervé HUC,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Mme Béatrice FOURNIER,
M. Georges BREZELLEC donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE,
Mme Yveline DROGUET donne pouvoir à M. Jean-François VILLENEUVE.

Monsieur François HERY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 14

Représentés : 9

Votants : 23

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Je vous propose de commencer ce conseil municipal du 29 janvier 2016. Le quorum est atteint. Je propose comme secrétaire de séance François HERY.

Monsieur François HERY procède à l'appel.

M. LE MAIRE : le premier point appelle l'approbation des procès-verbaux des 11 et 18 décembre 2015. Vous les avez reçus à la fois en version papier et par mail. Avez-vous des remarques, des observations ?

Monsieur le Maire passe au vote.

Les procès-verbaux des séances des 11 et 18 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

M. LE MAIRE

Point n° 2 : compte rendu des délégations du Maire.

- Arrêté n° 2015 DG 25 du 17 décembre 2015 – contrat de maintenance avec ADIC pour le logiciel de recensement
- Arrêté n° 2015 DG 26 du 17 décembre 2015 – contrat de maintenance avec CTV pour la vidéo surveillance supervision et pour la vidéo urbaine
- Arrêté n° 2015 DG 27 du 17 décembre 2015 – contrat maintenance avec AMJ GROUPE pour le logiciel maintenance cimetières Geosoft
- Décision n° 2015 DG 28 du 22 décembre 2015 – attribution MAPA conception mise en page et impression du magazine municipal – 2 lots

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Point n° 3 : Débat d'orientation budgétaire.

M. LE MAIRE : Les documents de travail ont déjà été vus par les élus qui étaient présents à la séance plénière. Philippe LOUESDON va nous faire une nouvelle présentation.

M. LOUESDON :

Le diaporama qui va être présenté retrace l'évolution des principaux postes budgétaires.

Dans un premier temps les principales recettes sur lesquelles repose le financement de toutes les actions municipales. Dans un deuxième temps, les chapitres budgétaires de la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes. Nous verrons ensuite les composantes de la section d'investissement, là aussi dépenses et recettes, et pour finir 2 diapositives un peu plus particulières qui présenteront les soldes intermédiaires de gestion. Elles permettent de voir l'articulation entre les dépenses et les recettes et entre les 2 sections : investissement et fonctionnement.

Section de fonctionnement :

Principales recettes de la section de fonctionnement :

- Les dotations de l'Etat : elles représentent 19.43 % des recettes du budget. C'est un poste relativement important. On retrace ici depuis 2010 jusqu'à 2017 la tendance de ces recettes. On voit bien l'impact des contributions qui sont demandées aux collectivités locales pour participer au redressement des finances publiques de l'Etat, avec une diminution progressive et programmée de la DGF. Engagée depuis 2014, la baisse, sera définitive en 2017. C'est une diminution estimée pour l'instant à 343.000 €. Pour 2016 cela fera 100.000 € de moins que l'année dernière où il y avait déjà eu 100.000 € de moins. Au total, si on regarde l'effet cumulé entre 2014, début de la baisse, et 2017 c'est 800.000 € de moins pour la commune.
- La fiscalité : c'est le poste le plus important en termes de recettes sur la commune, 40 % des recettes de la Ville. Là il s'agit des bases. Sont retracées les bases des 3 taxes : la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, qui reste effectivement un peu plus marginal. Elles restent assez dynamiques en termes de croissance. Juste une précision : la croissance des bases est liée à la revalorisation nominale décidée par l'Etat tous les ans et à la revalorisation physique, c'est en fait les constructions nouvelles ou les fins d'exonération qui viennent effectivement augmenter les bases. A partir de ces bases, on applique les taux municipaux. Vous avez à nouveau pour chacune de ces 3 taxes le produit qu'elles rapportent. Pour 2015 cela fait 2.412.000 €. Orientation 2016 : il est rappelé sur le haut de la diapositive les taux actuels pour les 3 taxes : 18.42 % en taxe d'habitation, 17.87 % sur le foncier bâti et 55 % sur le non bâti. On rappellera que ces taux sont inchangés depuis 2009. L'orientation pour 2016 est le maintien de ces taux d'imposition. Sur les bases, l'Etat annonce une revalorisation de 1 %. Sur le petit tableau à côté, vous avez une simulation des bases fiscales par rapport à l'évolution constatée et à la progression des constructions. Une hypothèse haute et basse d'augmentation de ces bases qui pourrait osciller entre 1.5 et 2 % selon que l'on se situe sur le foncier bâti ou sur la taxe d'habitation. En termes de produit, taxe par taxe, figure le montant attendu. Si on se situe dans l'hypothèse basse, ce serait 37.000 € d'augmentation du produit des impôts locaux, dans l'hypothèse haute on serait sur 50.000 €.
- Le produit des recettes des jeux : poste important pour la Ville. Elles représentent 21 % des recettes du budget. Il y a le produit des jeux reversé par le casino et le produit des jeux en ligne qui est reversé directement par l'Etat. A partir de 2013 le casino avait rencontré une baisse de la fréquentation et donc une baisse du produit brut des jeux et donc une baisse du reversement à la commune. La partie orange représente les jeux en ligne. On constate avec soulagement, le casinotier aussi, que sur le deuxième semestre de 2015 il y a eu une reprise de la fréquentation et donc une augmentation du produit brut des jeux des recettes du casino et par conséquent une reprise également des recettes pour la Ville. On s'était voulu prudent sur le budget 2015. Le montant qui était prévu et inscrit au budget 2015 était de 1.250.000 €. On a enregistré au total 1.315.000 €.
- Les droits de mutation : même s'ils ne représentent qu'un peu moins de 300.000 € des recettes de la commune, ils sont quand même assez révélateurs puisqu'il s'agit d'un pourcentage sur les ventes immobilières qui sont enregistrées sur la commune. On est sur une stabilité depuis les 10 dernières années. Figure en parallèle, même s'il n'y a pas un lien direct, le nombre de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), document que chaque vendeur est obligé de transmettre à la mairie pour savoir si la Ville entend utiliser son droit de préemption ou pas. Effectivement 2015 a été une bonne année. Cela étant, il n'y a pas obligatoirement une corrélation exacte entre le nombre d'intentions de vendre et le produit obtenu.

Les postes budgétaires par chapitre budgétaire :

Les recettes - évolution de 2010 à 2015 : on a indiqué « 2015 provisoire » puisque, même si ce sont des valeurs définitives, le compte administratif n'est pas encore voté.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

On a une augmentation des recettes en global depuis 2010 de 5.800.000 à 6.000.000, ce qui fait une moyenne de 0.68 % par an. Je vous rappellerai tout à l'heure l'importance de ce chiffre.

Sur les recettes principales, on retrouve en chapitre 70 les produits des services. Il s'agit de ce que paient les usagers pour les services : la cantine, le centre de loisirs, les concessions dans les cimetières, etc.... Sur le 73 on retrouve essentiellement sur cette ligne le produit des jeux, la taxe d'habitation ainsi que les autres taxes ménage. Sur le 74 c'est l'ensemble des dotations avec pour la quasi-totalité les dotations de l'Etat. On note bien la baisse : entre 2010 et 2015 ce chapitre passe d'un peu plus de 1.4 million à un peu moins de 1.4 million malgré une augmentation de certaines dotations de la CAF avec l'installation des TAP. Sur le chapitre 75, autres produits de gestion, il s'agit en fait des loyers de certains services communaux. On retrouve les loyers des salles, notamment du centre de congrès, mais aussi les redevances que verse le casino pour l'occupation des bâtiments, entre autre. Là ce sont des recettes qui effectivement sont peu dynamiques.

Les dépenses : je vous invite à regarder directement la ligne d'en bas sur la progression moyenne des dépenses. On note une augmentation de 1.64 % par an. Il faut le mettre en parallèle avec l'augmentation des recettes, qu'on a vue, tout à l'heure qui était de 0.68 %. Ce décalage avec une progression plus forte des dépenses que des recettes est ce qu'on appelle souvent l'effet ciseaux. On voit que les marges de manœuvre ont tendance à diminuer.

Le chapitre 011 – frais de gestion courante : ce sont les fluides et les matériaux que les services achètent pour leur fonctionnement, les denrées alimentaires aussi. Les efforts qui ont été faits au cours des dernières années finalement commencent à payer puisqu'on arrive à maîtriser et même à diminuer ces dépenses. En 2010 on était à 1.2 million et, ce n'est pas une erreur d'un copié collé, en 2015 on était aussi à 1.2 million après une augmentation sur les années 2012 et 2013.

Chapitre 012 – charges de personnel : elles ont, de manière un peu mécanique, tendance à augmenter avec les avancements de grade et la gestion des carrières des agents. Là aussi il y a un effort de maîtrise : en 2014 et 2015 on reste sous la barre de 2.8 millions. C'est uniquement 50.000 € en plus.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : c'est dans ce poste qu'on retrouve les subventions aux associations. Cela représente un poste de 145.000 €. On y retrouve aussi la subvention d'équilibre versée au CCAS qui a été jusqu'à présent de 70.000 € et la subvention à l'Office de tourisme qui a atteint 216.000 € sur les dernières années.

Chapitre 66 – charges financières : il s'agit tout simplement des intérêts de la dette de la Ville. On a une augmentation sur 2015. C'est l'effet du différé des travaux qui s'est cumulé sur 2013 2014. Il a fallu emprunter un montant de 3 millions, emprunt qui a été signé en 2014. Il y a eu un premier tirage de 1.800.000 puis 1.200.000. On a tiré en 2 fois pour coller le plus possible aux besoins de la Ville et minimiser le montant des charges financières. 3 millions d'emprunt en plus, cela fait augmenter les charges financières.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : il s'agit des subventions aux 2 budgets annexes que sont le port et le cinéma. On enregistre une baisse de la subvention au cinéma. 75.000 pour le cinéma et la différence, 7.000, pour le port. Sachant que la subvention de 75.000 du cinéma inclut aussi le remboursement de l'emprunt pour les travaux qui représente plus de 50 % de cette subvention.

Voilà ce qu'on peut dire sur les évolutions des postes budgétaires. Globalement sur ces dépenses, c'est un peu plus de 1.5 % d'augmentation, à mettre en parallèle avec une augmentation des recettes qui elle est inférieure à 0.70 %.

Section d'investissement :

Pour les dépenses, on a retracé sur ce tableau les 3 principales dépenses de la section d'investissement. On retrouve sur la première ligne le montant des travaux et acquisitions qui ont été réalisés chaque année, 1.130.000 en 2015. Une forte concentration sur 2014 puisque c'était la fin des travaux sur la plage du Chatelet et des reliquats sur le quartier de Saint Quay. Les 171.000 correspondent à la participation de la Ville au Syndicat mixte du port d'Armor, 45 % de l'aide financière (le Conseil départemental verse 55 %, soit 209.000 €). Et la dernière dépense c'est le remboursement du capital de la dette plus des intérêts. Ce poste augmente. L'explication est la même que tout à l'heure : on rembourse un peu plus avec le nouvel emprunt de 3 millions qu'il faut commencer à rembourser dès 2015.

Sur les recettes d'investissement, là aussi principales composantes. Vous avez dans un premier temps ce qu'on peut appeler les ressources propres :

La taxe d'aménagement : il s'agit des anciennes taxes locales d'équipement. Elle est payée par chaque constructeur au moment où il construit une maison ou un bâtiment et qui participe aux travaux de voirie pour desservir les zones d'habitation, pour 48.000 €.

Le FCTVA : c'est un remboursement quasi intégral de la TVA sur les travaux. Il est important 276.000 € puisqu'il y a un décalage de 2 ans par rapport aux travaux réalisés, il faut le mettre en parallèle en 2015 avec les montants importants des travaux réalisés en 2013 et 2014. C'est pour cela qu'en 2016 on aura, on le verra avec le vote du budget, un montant qui restera assez important sur le budget 2016 pour le FCTVA.

Il y a également des ressources propres, mais là, externes : ce sont les subventions d'équipement que la Ville sollicite pour différents projets. L'année 2015 a enregistré une recette de 228.000 €. Il s'agit de la subvention attribuée pour la réhabilitation de la plage du Chatelet et également une subvention du SDE sur les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Juste une petite remarque, les subventions deviennent de plus en plus difficiles à obtenir. Même sur des travaux importants en 2015, elles représentent moins de 300.000 € pour des volumes de travaux, on le voyait tout à l'heure, qui oscillent entre 1.5 et 2 millions. Cela montre l'écart.

La dernière source de recettes, finalement pour financer ces travaux, ce sont les emprunts (dernière ligne). On retrace ce que je vous disais tout à l'heure, les 3 millions qui ont été sollicités en 2 fois, 1.8 million en 2014 et 1.2 million cette année. Volontairement, même si elles sont normalement en recettes de fonctionnement, on a fait apparaître les cessions immobilières qui sont des recettes exceptionnelles. Ce n'est pas une recette récurrente. Les 73.000 € représentent les 68.000 € de cession du local quai de la République (l'ancienne librairie) et la reprise par un fournisseur des catamarans pour la différence.

La dette : pas de remarque particulière. On a : les remboursements de la dette (intérêts + capital). Dans le budget on les retrouve à 2 endroits différents mais là, pour plus de transparence, on a mis les 2 en même temps et on voit bien cette progression où on passe de 400 à 600.000 € de remboursement.

Voici la courbe d'extinction de la dette depuis 2010 c'est-à-dire le capital restant dû année par année. Sur la commune on est parti en 2010 avec près de 5 millions d'€ de dette avec une progression sur 2014, 2015, les fameux 3 millions, et ensuite, sauf emprunt nouveau, une baisse progressive de la dette puisqu'on la rembourse tous les ans.

Pour vous montrer également les efforts qui sont faits en termes de recherche de financement. Avant d'emprunter, on consulte plusieurs banques pour trouver les produits les plus adaptés et les moins chers. Sur la Ville, en haut vous avez le taux moyen pondéré, c'est-à-dire le taux d'intérêt appliqué sur les emprunts en cours. Grâce à une stabilité et à des taux faibles, on est à un peu moins de 2.5 % de taux d'intérêt, ce qui reste relativement bas. Sur ces 2.5 % d'intérêt, ce qui tire vers le haut c'est le choix qu'on a fait de garder une partie des emprunts à taux fixe afin de limiter tout dérapage de la dette. Près de la moitié sur des taux variables pour pouvoir baisser le taux d'intérêt.

Le deuxième carré, ce sont les mêmes éléments en rajoutant la dette du port, qui correspond à la construction de l'aire de carénage, le cinéma et l'assainissement. Pour le cinéma c'est juste 700.000 € et pour l'assainissement il reste très peu. La stratégie est aussi la même. On voit finalement que tout cumulé, alors que ce sont de vieux emprunts, on est sur 2016 à 2.64 % de taux moyen, ce qui reste tout à fait compétitif.

La dernière partie : les soldes intermédiaires de gestion. Cela permet de mettre en relation l'articulation dépenses/recettes et le financement des travaux. Ce sont les chiffres qu'on a vus tout à l'heure mais qui étaient regroupés par ensemble de dépenses et de recettes. Si on prend les produits de fonctionnement courants dont on déduit les charges courantes, c'est-à-dire les matériaux, les dépenses de personnel, on obtient l'excédent brut de fonctionnement. On enlève les produits exceptionnels qui restent relativement marginaux et on arrive à cette épargne de gestion qui est un élément de pilotage pour la gestion financière de la ville. L'épargne de gestion c'est ce qui permet d'autofinancer la section d'investissement. L'autofinancement, c'est la participation de la Ville au financement de ses propres projets. Cette participation reste à un niveau relativement intéressant et important puisqu'en 2010 elle était de 1.5 million et sur 2015 elle est de 1.2 million d'€. Ensuite viennent en déduction les intérêts de la dette, on a l'épargne brute que je passe. C'est une notion qui est très peu utilisée. Autrement l'épargne nette, c'est une fois qu'on a remboursé le capital de la dette. C'est en fait le bénéfice net de la collectivité pour participer directement aux travaux neufs une fois qu'on a réglé les dépenses de gestion et honoré nos engagements en termes de remboursement de dette : 726.000 €. C'est de l'ordre de 300.000 € de moins qu'en 2010. Cependant si on ramène ce chiffre de 726.000 € à ce que je vous annonçais au départ sur la diminution du montant de la DGF, 340.000 €, pour le rajouter on voit que finalement on serait sur un niveau d'épargne nette qui reste stable par rapport à 2010. Cela montre l'attache très forte à maîtriser les dépenses, l'ensemble des dépenses, de gestion et de personnel en essayant d'avoir une politique la plus raisonnée ou raisonnable possible.

Puis à partir des dépenses d'investissement (les travaux, les acquisitions) on déduit l'épargne nette, c'est notre capacité à investir sur notre propre territoire, les ressources propres, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure (FCTVA et les taxes d'aménagement), les éventuelles subventions qu'on obtient, viennent en déduction aussi du patrimoine, si on en vend cela fait une recette supplémentaire. On dégage alors un besoin de financement. Besoin de financement qu'on comble le cas échéant avec de l'emprunt pour équilibrer l'ensemble des comptes. Cette année 2015, le besoin de financement – 51.000 €, c'est-à-dire qu'on a eu des recettes légèrement supérieures (seulement 51.000 €) à l'ensemble des dépenses. Ce qui nous fera un résultat d'exercice excédentaire de 1.950.000 auquel viendra se cumuler celui des exercices antérieurs : 350.000. Donc, sans préjuger du vote du compte administratif, le compte administratif 2015 présentera un résultat global excédentaire de 1.600.000 €.

M. LE MAIRE : Je remercie Philippe LOUESDON pour cette présentation et j'associe Frédérique ISSELIN, ils ont travaillé en collaboration. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme QUERE : juste une question. Je n'ai pas de commentaire à faire sur la présentation, je pense qu'on peut dire que tout va bien ou presque. Tout peut toujours aller mieux bien sûr mais tout va bien. Par contre, le débat d'orientation budgétaire doit également aborder les projets 2016 ou bâtir, je dirais, les bases politiques des investissements et du budget que nous devons présenter d'ici peu. Qu'en est-il ? c'est la simple question que je veux poser. Parce que ça c'est une présentation budgétaire de 2015 et quid de 2016 ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

M. LE MAIRE : Y a t'il d'autres questions ?

Dans notre commune nous n'avons pas obligation de présenter un débat d'orientation budgétaire compte tenu du nombre d'habitants. L'intérêt de ce DOB est de montrer l'état financier de la commune. On verra que pour 2015 le résultat global de clôture est de 1.600.000. Il faut être simple, effectivement la commune va bien.

En ce qui concerne les orientations du débat, mieux vaut donner les grands principes plutôt que travailler sur les investissements et les projets sur 2016 qu'on sera amené à travailler ensemble lors de l'élaboration et de la présentation du budget 2016. Notre objectif a toujours été le même : rechercher les sources d'économies en fonctionnement. 2014 n'était pas un budget que nous avons élaboré. Nous étions élus depuis 3 semaines et nous l'avons plus subi qu'écrit. 2015 c'était le budget 0 et 2016 le budget de la mandature. Des sources d'économies ont été recherchées. Animation, communication, suppression des Océaniques c'est 25.000 € par exemple. On étudie toutes les sources d'économies, toutes les dépenses de gestion. Comme cela a été dit par Philippe LOUESDON, on a une gestion raisonnée des frais de personnel. Ils seront stabilisés. Ce qui nous permet d'étudier à la fois la pyramide des âges, les éventuels départs en retraite, départs volontaires, et nous n'avons pas créé de nouveaux postes. L'objectif est simple : éviter à tout prix d'augmenter les impôts. C'est un engagement qu'on va essayer de tenir. A partir de cette charge de fonctionnement, nos objectifs c'est de pouvoir investir en proposant, comme cela a été proposé par la Chambre Régionale des Comptes, un plan pluriannuel d'investissement. Avoir des capacités d'investissement non pas sur 2016 mais au-delà de 2020/2022. Actuellement les services travaillent sur la prospective au moins jusqu'à 2022 ; les résultats de ce travail nous donneront les capacités d'investissement de l'équipe municipale. Grâce à ces capacités d'investissement, nous ferons des choix des travaux et des dossiers que nous devons menés en sachant que nous les avons listés. On n'en n'est pas là, c'est l'objectif de 2016 et 2017. Il est évident que nous sommes actuellement en train de monter un certain nombre de dossiers pour trouver des recettes supplémentaires ou des partenaires financiers. C'est l'objectif du contrat de territoire qui sera présenté lundi avec la Communauté de communes Sud Goëlo, avec comme objectif qu'il soit validé pour le 4 février et voté à la session prochaine du Conseil départemental. Nous pouvons espérer dans ce contrat de territoire, au mieux, 150.000 €, 151.000 €. La deuxième source de recettes c'est le contrat unique de partenariat. Il s'agit de ressources qui sont données par la Région au Pays de SAINT BRIEUC qui redistribue des fonds aux communes si les dossiers sont éligibles. Nous avons simplement 2 dossiers éligibles. Il reste la DETR qui est gérée par la Préfecture où là nous avons la possibilité d'inscrire un certain nombre de dossiers, je pense par exemple aux aménagements du Portrioux.

Le budget 2016 va être travaillé et sera voté fin février. D'ici là nous aurons un certain nombre de réunions et de réunions plénières et nous pourrons effectivement présenter les différents dossiers qui pourront faire l'objet d'investissements. Sachant que notre objectif pour 2016 c'est de retravailler toujours sur ces dépenses de gestion avec comme je l'ai annoncé des études concernant la téléphonie, sources d'économies, tout ce qui concerne l'éclairage de la ville, un certain nombre de décisions souvent brutales sont prises par des communes, comme vous le savez, on éteint certaines rues, pas l'ensemble de la commune ou une partie de la commune dès 22 heures, 22 heures 30, on étudie actuellement les rues que l'on pourrait éteindre, les axes. Travail actuellement mené sous la responsabilité de Marcel QUELEN. Toujours au plus près ce travail de gestion du personnel qui est tout à fait maîtrisé puisqu'on est en coût de personnel à 1,4 % d'augmentation. Habituellement on a souvent 2 % d'augmentation. Il me semble que c'est tout à fait raisonnable.

D'autres questions ?

Mme QUERE : pour résumer un peu ce qui vient d'être dit. On reverra ensemble ce qui se passera en 2016 et 2016 devra s'inscrire dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui est en préparation actuellement, c'est cela ? très bien. Merci.

M. LE MAIRE : c'était une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes en ce qui concerne le plan pluriannuel d'investissement et notamment l'accent a été mis sur les enfouissements et les voies choisies. Par exemple quelle rue on décide de rénover et là il y a nécessité de faire un diagnostic, ce qu'on est en train de terminer et on va avoir une vision à long terme en 2016 avec une étape qui doit nous pousser jusqu'en 2022 voire bien au-delà.

Mme QUERE : Une sorte de schéma directeur.

M. LE MAIRE : Qu'on devra réactualiser.

Il n'y a pas de vote pour le Débat d'Orientation Budgétaire.

Je vous propose de passer au point n° 4 qui est l'acompte de subvention au CCAS. Karine HALNA.

Présentation par Madame Karine HALNA

Délibération n° 29/01/2016-01

Acompte subvention au CCAS

La préparation budgétaire pour 2016 est en cours. Dans l'attente du vote des budgets Ville et CCAS il est proposé au Conseil d'allouer au CCAS un acompte sur la subvention 2016, d'un montant correspondant à 50% de la subvention 2015, soit 35.000 €.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale un acompte de la subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 €. Les crédits seront inscrits à l'article 657362 du budget 2016.**

M. LE MAIRE : Le point n° 5 concerne le Contrat d'association écoles privées. M. HERY.

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 29/01/2016-02

Contrat d'association écoles privées - Subvention 2016

En application de la délibération 94-14 du 18 février 1994 et conformément au protocole d'accord signé en 1995, la commune participe financièrement au fonctionnement de l'École privée Notre Dame de la Ronce.

La subvention versée au titre du contrat d'association est évaluée d'après l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour les classes maternelles et élémentaires publiques, de manière à assurer une réelle parité en matière pédagogique. Cette évaluation a été faite conformément notamment à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée par la circulaire n°07-0448 du 06 août 2007.

Le forfait élève, correspondant au coût moyen par élève constaté à l'école publique des Embruns sur l'année 2015, s'élève à :

- maternelle 1.995,57 €
- primaire 677,05 €

Le nombre d'élèves fréquentant l'école Notre Dame de la Ronce et domiciliés sur la commune est de 28 en maternelle et 35 en primaire.

Ainsi, le montant de la subvention à verser au titre du contrat d'association s'élève à **79.572,62 €** pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu la circulaire ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder à l'école privée maternelle et primaire Notre Dame de la Ronce une subvention de 79.572,62 € au titre du contrat d'association avec les écoles privées. Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget 2016.**

M. LE MAIRE : Le point n° 6 concerne. Un marché de fournitures pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie. M. QUELEN.

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 29/01/2016-03

Marché de fournitures – Acquisition d'une balayeuse de voirie - Attribution du marché & Demande de subvention

L'utilisation de la balayeuse aspiratrice de voirie acquise en 2008, et qui compte près de 6 000 heures d'utilisation, génère de manière récurrente des frais conséquents d'entretien et de réparation. Les dépenses nécessaires pour assurer le maintien en service de ce matériel deviennent très élevées.

Afin d'optimiser le nettoyage mécanisé de la voirie en complément de l'entretien manuel effectué, il est proposé de remplacer le matériel actuel vétuste par du matériel plus performant.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics pour un marché de fourniture relatif à l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie. Une présentation et des essais ont été organisés au Centre Technique Municipal les 13 et 14 janvier dernier.

Le matériel est équipé d'une brosse rotative de désherbage qui peut être éligible à une aide financière du Conseil Régional de Bretagne et de l'Agence de l'Eau.

Il ressort de l'analyse des offres que l'entreprise MATHIEU est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société MATHIEU de TOUL le marché relatif à la fourniture d'une balayeuse aspiratrice de voirie, pour un montant de 140.875 € HT, soit 169.050 € TTC (avec une reprise de l'ancienne balayeuse pour 7.000 €),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires et à signer au nom et pour le compte de la commune tous documents relatifs aux demandes de subventions.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Je remercie Monsieur QUELEN. Je voudrais préciser que cette signature ne pourra intervenir qu'après le vote du budget 2016. En 2015 nous avons inscrit 130.000 € et là nous sommes au-delà.

Y a-t-il des questions ?

Mme QUERE : Peut-être me faire préciser quelque chose. La balayeuse permet de désherber, donc ça nous évite d'utiliser des produits phytosanitaires.

M. LE MAIRE : Entre autre. Nous allons prochainement signer la charte Zéro phyto. Concernant la balayeuse, elle évite effectivement les produits de désherbage. Mais passe-t-elle partout, où passe-t-elle et quand ? C'est surtout cela la question. Aujourd'hui nous allons, avec le nouveau responsable des services techniques, travailler sur une sorte de traçabilité. Quand passe-t-elle, passe-t-elle souvent, où est-ce qu'elle passe et quand elle passe est-ce qu'elle nettoie tout ? Nous avons commencé à mettre en place une nouvelle procédure. Quand le passage de la balayeuse est programmé, on prévient quelques jours avant les riverains des voies, on met en place des interdictions de stationner afin que les trottoirs soient accessibles. Cette procédure se met doucement en place et sera plus efficace avec cette nouvelle balayeuse. Dans la rue où elle va passer, quelques jours avant, on propose une interdiction de stationner, ce qui permet effectivement d'accéder à l'ensemble des trottoirs, le long des murs des maisons etc.... c'est quelque chose qui se met en place. A mon avis cela sera apprécié. Avec un vrai plan d'attaque je vais dire de traçabilité de son passage, ce qui fait que quand on sera interrogé on pourra effectivement répondre : elle est bien passée par là, elle a bien tout nettoyé et on a bien nettoyé tous les trottoirs. J'insiste, le contrat ne pourra être signé qu'une fois que vous aurez voté le budget 2016.

M. LE MAIRE : le point n° 7 : aménagement de la rue Pasteur.

Cette rue, vous l'avez constaté, a fait l'objet d'une modification du sens de circulation qui a été approuvée par la commission urbanisme. Elle est actuellement en sens unique. Nous l'avons mise en sens unique de façon provisoire pour connaître le ressenti des utilisateurs avoir le retour des parents d'élèves qui déposent leurs enfants à l'école des Embruns, et le retour des riverains. Le retour est plutôt très positif aujourd'hui et cela nous permet de concrétiser ce projet.

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 29/01/2016-04

Aménagement de la rue Pasteur – Attribution du marché de travaux

Une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 26,28 et 40 du Code des Marchés Publics pour un marché de travaux dans le cadre de l'aménagement de la voirie de la rue Pasteur.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Cette opération comprendra la réhabilitation complète du collecteur d'eaux usées, l'extension du réseau d'eaux pluviales et la rénovation du revêtement de surface.

Ces travaux finaliseront le programme engagé sur cette voie, qui a fait l'objet jusqu'à ce jour, d'un effacement complet des réseaux aériens, d'une rénovation de l'éclairage public et du remplacement de la conduite d'eau potable.

Il ressort du rapport d'analyse des offres que l'entreprise COLAS est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise COLAS Centre Ouest – Agence de Guingamp, le marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie de la rue Pasteur, pour un montant fixé à 78 581,60 € HT, soit 94 297,92 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur MOYAT.

M. MOYAT : est-ce que, dans la partie qui vient d'être mise en sens unique, il est prévu dans le montant des travaux de refaire le revêtement ?

M. QUELEN : Oui. Réhabilitation complète des eaux usées, extension des réseaux d'eaux pluviales et la rénovation du revêtement de la surface.

M. LE MAIRE : Une précision. Quand on parle de réhabilitation complète du collecteur d'eaux usées, cela sera inscrit sur le budget assainissement bien sûr. Cette réhabilitation nous permettra également de matérialiser les places de stationnement rue Pasteur. Là aussi à la demande des riverains. L'objectif c'est de refaire ces rues, de les remettre en état, de matérialiser le stationnement qui ne doit plus être anarchique.

M. LE MAIRE : le point 8 concerne un projet pédagogique dans les écoles avec le partenariat de la Communauté de communes. M. HERY.

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 29/01/2016-05

Projet pédagogique dans les écoles – Partenariat avec la Communauté de Communes

La communauté de communes Sud-Goëlo se propose de renouveler pour l'année scolaire 2015/2016 l'opération photos d'écoles qui s'inscrit dans « le projet pédagogique dans les écoles du Sud-Goëlo ».

Ces interventions photographiques -d'une durée totale de 9 heures et ponctuées d'animations pédagogiques- sont organisées dans le cadre des modalités contractuelles proposées par le contrat joint en annexe.

Le coût pour la ville est de 504 € par classe soit 1.008 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver les termes du contrat joint en annexe organisant le projet pédagogique « photos d'écoles »,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions. C'est un projet qui est présenté depuis plusieurs années et qui a eu beaucoup de succès dans les différentes écoles, il est porté par la communauté de communes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

M. LE MAIRE : le point n° 9 concerne le personnel, le tableau des effectifs. M. HERY.

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 29/01/2016-06

Personnel - Tableau des effectifs titulaires - janvier 2016

Suite au départ à la retraite de l'agent exerçant les fonctions de maître de port et afin de permettre la nomination par voie de mutation du candidat retenu, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs des agents titulaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs titulaires fixé par délibération n°18/12/2015-08 en date du 18 décembre 2015 ;
- L'avis du comité technique en date du 10 décembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De créer 1 poste d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet,**
- **De supprimer un poste d'adjoint technique de 2° Classe à temps complet,**
- **De fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs titulaires à compter du 1^{er} février 2016 :**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE	Dont TNC
Directeur général des services 10 à 20000	A	1	1	1	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal territorial	A	1	1	1	0
Attaché territorial	A	1	0	1	0
Rédacteur principal de 1° Classe	B	4	4	4	0
Rédacteur	B	1	1	1	0
Adjoint administratif principal 1°Cl	C	2	1	2	0
Adjoint administratif principal 2° cl	C	3	2	3	0
Adjoint administratif 1° Classe	C	1	0	1	0
Agent administratif 2° Classe	C	3	2	3	0
TOTAL		17	12	17	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	1	1	1	0
Technicien Principal de 1° classe	B	2	2	2	0
Technicien Principal de 2° Classe	B	2	2	2	0
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2	0
Agent de maîtrise	C	4	4	4	0
Adjoint technique Principal de 1° C.	C	8	8	8	0
Adjoint technique Principal de 2° Cl.	C	5	4	6	0
Adjoint technique 1°classe	C	6	6	6	0
Adjoint technique 2°classe	C	11	9	10	3 dont 1 à 20/30

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 JANVIER 2016

TOTAL		41	39	41	3
SECTEUR SOCIAL					
Agent territorial spécialisés E.M	C	1	1	1	0
Agent social de 2° classe	C	1	1	1	0
TOTAL		2	2	2	0
SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
Brigadier chef principal de police	C	1	1	1	0
Brigadier de police de police	C	1	1	1	0
TOTAL		2	2	2	0
SECTEUR ANIMATION					
Animateur territorial	B	2	2	2	1
Adjoint d'animation 1° classe	C	1	1	1	0
TOTAL		3	3	3	1
SECTEUR CULTUREL					
Assist d'enseignement artistique pal 1° classe	B	1	1	1	1
Total		1	1	1	1
TOTAL GENERAL		66	59	66	5

M. LE MAIRE : Nous sommes arrivés au point final de ce conseil municipal (point n° 10 – questions diverses). A priori je n'ai pas reçu de questions diverses. Simplement je vous rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 26 février pour le vote du budget 2016.

Une question Monsieur MOYAT ?

M. MOYAT : Je ne l'ai pas posée par écrit.

M. LE MAIRE : Vous pouvez toujours la poser.

M. MOYAT : Je voulais savoir quand aura lieu la prochaine réunion de la commission travaux.

M. LE MAIRE : On va la programmer. C'est la commission urbanisme exactement. La commission urbanisme avait délégué un certain nombre de ses membres pour le comité de pilotage du Portrieux. Ce comité de pilotage du Portrieux a terminé son travail, puisque le projet a été voté, et maintenant on va réunir la commission urbanisme pour travailler sur l'échéancier de phasage des travaux du Portrieux. La date, on l'aura tous lundi.

Merci.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 30
